

Programme de subventions artistiques et culturelles

Service de Coopération et d'Action Culturelle
Ambassade de France au Maroc

Appel à projets artistiques et culturels à destination des associations marocaines 2024

Date d'ouverture de l'appel à projets : lundi 16 octobre 2023

Date limite de dépôt du dossier de candidature : 31 décembre 2023

Sous format électronique uniquement, à l'adresse : cooperationculturelle@ifmaroc.com

Contexte de l'appel à projet

Conformément à la **Convention de partenariat pour la Coopération Culturelle et le Développement entre le Royaume du Maroc et la France, signée le 25 juillet 2003 à Rabat**, des efforts conjoints sont déployés par les deux pays pour promouvoir et soutenir le secteur artistique et culturel marocain. Dans ce cadre, le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France au Maroc, et de l'Institut français du Maroc (IFM) apportent, chaque année, un appui aux projets portés par des acteurs culturels et des médias marocains et encouragent les initiatives culturelles et artistiques innovantes.

Quels sont les objectifs de l'appel à projets ?

La coopération culturelle entre la France et le Maroc est dynamique et s'inscrit dans un processus d'accompagnement favorisant la structuration du secteur des industries culturelles et créatives (ICC). Au Maroc, le SCAC contribue à cet objectif, à travers le lancement d'un appel à projet annuel à destination des associations locales, actives dans le domaine des arts et des ICC.

L'objectif du programme de subvention est, en fournissant un soutien financier aux associations porteuses de projets culturels, de :

- **Favoriser l'accès** et la participation des citoyennes à la vie culturelle à travers l'organisation de manifestations artistiques ;
- **Soutenir le tissu associatif local et favoriser sa professionnalisation** ;
- **Soutenir des projets culturels innovants**, liés aux droits humains, au genre, à la diversité, à l'inclusion sociale et aux questions environnementales ;
- **Agir comme levier**, en fournissant aux associations demandeuses, les ressources nécessaires au développement de nouveaux projets ;
- **Encourager la mise en place de formations** en France ou au Maroc dans le domaine de l'entrepreneuriat et du management culturel, du financement de la culture, de la médiation culturelle...

A qui s'adresse-t-il ?

Cet appel à projet est **ouvert à toutes les associations culturelles marocaines**.

Quels types de projets vise-t-il ?

En 2024, le SCAC souhaite renforcer **l'ancrage territorial des projets, qui devront interroger la relation entre les arts et les territoires** traversés et impactés. Cet appel à projet s'inscrit également dans le cadre de la nouvelle programmation culturelle 2024-2025, qui s'organise autour de la thématique du « **vivant** ».

Le projet doit répondre à une problématique particulière ou à un besoin du secteur culturel. Il devra prendre en compte avec précision le public visé, afin de permettre un retour d'expérience des projets soutenus.

Seront valorisés, les projets :

- **Inclusifs** : qui s'inscrivent concrètement dans le territoire, qui considèrent les communautés et leur environnement local. Une attention particulière sera portée aux projets participatifs, tournés vers les citoyen.ne.s ;
- **Pédagogiques** : qui proposent des temps d'échange et de dialogue, prévoient des ateliers publics, initient des collaborations (milieu scolaire, collectifs, associations de soutien aux minorités agissant contre l'exclusion sociale, économique ou de genre...);
- **Collaboratifs** avec la scène culturelle locale, dans un souci d'exigence artistique.

Une attention particulière sera accordée aux projets qui cherchent à nouer une relation avec des structures françaises.

Financement

Le soutien s'inscrit dans une démarche de **cofinancement**. Il s'agit d'un programme structurant, dont l'objectif est d'agir comme levier auprès des structures associatives culturelles marocaines.

Les dépenses éligibles pour les projets artistiques et culturels sont principalement les suivantes :

- Achat de prestation (coûts artistiques, coûts techniques) ;
- Voyages et accueil d'artistes et/ou d'intervenant.e.s sollicité.e.s dans le cadre d'une formation ;

Le montant de la subvention sollicitée sera compris entre 1000 et 15 000€. Il doit représenter au **maximum 70% du budget total du projet présenté**. Les 30% apportés par le porteur du projet peuvent être des valorisations, hors apport en numéraire.

Pièces à fournir

Une candidature requiert **le dépôt dans les délais** :

- **Du formulaire de candidature 2024** dûment complété ;
- **Un dossier de présentation** de l'action (format libre) ;
- **Un budget prévisionnel** de l'opération indiquant les cofinancements acquis ou demandes en cours. Ce budget prévisionnel doit être équilibré en recette et dépense ;

En cas d'acceptation de leur dossier, les bénéficiaires doivent impérativement fournir :

- Un **Relevé d'Identité Bancaire**,
- Les **statuts de l'association**,
- La **liste à jour des membres du bureau**,
- Le **récépissé de dépôt en préfecture** de l'association,
- Le **budget annuel de l'association**.

L'ensemble de ces documents doit être traduit en français.

Ils s'engagent par ailleurs à :

- **Mentionner le soutien de l'Ambassade de France au Maroc et de l'Institut français du Maroc et à faire figurer leurs logos** sur tous les supports de publicité et de communication relatifs à l'action subventionnée.
- Produire le **bilan moral et financier de l'action subventionnée dans les 12 mois suivant la signature du contrat**.
- NB : les candidats peuvent ajouter en complément du dossier tous les documents qu'ils jugent importants pour présenter leur projet (affiches, plaquettes, etc.)

Une commission de sélection des dossiers se réunira courant janvier 2024. Les résultats seront publiés sur le [site internet de l'Institut français du Maroc](#), à l'issue de la commission. Seuls les projets lauréats seront contactés.